

Le plan de gestion écologique de la Réserve naturelle domaniale des Hautes Fagnes

par R. SCHUMACKER, avec la collaboration de M. STREEL, N. MAGIS et J.-Cl. RUWET (1),
et, implicitement, de tous ceux qui, depuis le début du 18^e siècle, ont contribué à la connaissance scientifique de cette région unique en Europe.

Créée sur des bases légales entre 1957 et 1964, à la suite d'un combat de plus d'un demi-siècle mené en relais ininterrompu par J. Massart, L. Fredericq, A. Bonjean, R. & M. Bouillenne, F. Darimont, A. Freyens, J. Leroy, ... chacun avec ses connaissances, sa sensibilité, sa foi, son poids politique et moral, la Réserve naturelle domaniale des Hautes-Fagnes, aujourd'hui la plus vaste de Belgique, a dû attendre jusqu'en 1972 pour se voir dotée d'un Conseil consultatif de gestion réunissant 4 scientifiques, 1 représentant de l'Administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 3 représentants des associations régionales de protection de la nature et les ingénieurs forestiers responsables des inspections et cantonnements comprenant une partie de la Réserve.

Ce groupe de travail s'est réuni souvent, sous la présidence du Professeur A. Noirfalise, représentant le Conseil supérieur de la conservation de la nature.

Que l'intérêt de chacun vis-à-vis de la réserve soit passionné, raisonnable ou mitigé, scientifique, esthétique ou sentimental, les membres ont dû, bon gré mal gré, faire connaissance, apprendre à travailler ensemble.

Le problème le plus difficile a longtemps résidé dans le fait de la diversité de formation, d'intérêt et de niveau des connaissances de l'environnement physique, du contenu floristique et faunistique, des groupements végétaux, du déterminisme écologique des divers écosystèmes de la réserve. L'apport des connaissances et de l'expérience de chacun a permis à tous d'acquérir une information de base dans tous les domaines, information indispensable à des décisions adéquates.

D'autres problèmes proviennent de l'insuffisance de nos connaissances scientifiques sur la Réserve. Ces lacunes, béantes dans certains secteurs (insectes, lichens, auto-écologie ou éthologie de certaines espèces, paléo-écologie des tourbières) risquent de nous faire commettre, inconsciemment, des erreurs de gestion. De ce point de vue, l'absence d'un ou de plusieurs scientifiques attachés en permanence à celle-ci est particulièrement regrettable. Même le poste de conservateur prévu par la loi n'a pas été créé.

Il serait trop facile de jeter la pierre, comme certains l'ont fait, parce qu'apparemment ce Conseil n'a rien fait pendant près de 15 ans, pour gérer la réserve de l'intérieur, se limitant aux problèmes à première vue secondaires ; mais certains étaient cruciaux, comme la prévention et la maîtrise des incendies ou encore la circulation d'un flux de

visiteurs dont personne ne pouvait prévoir l'accroissement si important, en été d'abord, puis même en hiver, avec l'explosion de la vogue du ski de fond.

Ce n'est qu'une fois ces problèmes résolus, et après avoir atteint un certain degré de conscience collective, en même temps que se manifestaient les premiers signes, perceptibles par tout un chacun, d'une évolution dynamique irréversible des végétations semi-naturelles vers une végétation forestière, que la nécessité d'un plan de gestion précis, nuancé, réaliste, en fonction des moyens réellement disponibles et de nos connaissances scientifiques, s'est manifestée avec une acuité ressentie par chacun, certes avec une sensibilité différente, mais inquiète, car tous nous nous sentions responsables.

A un tel moment, il est possible de se mettre d'accord sur des principes fondamentaux, en faisant fi des détails, pour sauver l'essentiel.

C'est ainsi que le 19.02.1985, la Commission consultative de gestion s'est prononcée à l'unanimité sur les grands principes suivants, compte tenu que la Réserve naturelle des Hautes-Fagnes est, au sens de la Loi sur la conservation de la nature, une réserve dirigée :

1. les mesures de gestion tendront à maintenir ou à restaurer les milieux proches de l'état naturel, ces derniers ne s'étendant d'ailleurs que sur des surfaces restreintes (parties intactes des tourbières hautes bombées à spfaignes, ruisseaux).
2. pour le reste, soit les milieux semi-naturels, il s'agira, dans la mesure des moyens disponibles, d'en conserver des surfaces minimales, mais suffisantes et bien réparties, pour garantir le maximum de diversité écologique et le maintien de populations animales et végétales (et leurs groupements) caractéristiques, **viables** sur le plan génécologique.
3. l'étude et la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve incluent les zones périphériques qui sont en relation fonctionnelle étroite avec elle.
4. sauf exception, dûment justifiée par la Commission de gestion, les espèces non indigènes seront systématiquement éliminées du territoire de la Réserve.

Après ces préliminaires apparemment simples et de bon sens, mais ardues à faire comprendre jusque dans toutes leurs implications, la Commission a pu s'attaquer, avec une sérénité jamais atteinte pendant 13 ans, à l'établissement d'un plan de gestion de chaque unité écologique cohérente de la Réserve.

Ont été examinés jusqu'à présent et ont fait l'objet d'un consensus largement majoritaire, les plans de gestion : de la fagne de Cléfay, des fagnes du Nord-Est (Misten, Brackvenn, Allgemeines Venn, Kutenhart, Steinley, Hoscheit), dont le détail de la gestion sera publié, ainsi que des fagnes satellites de la Rur (Schwarzes Venn, Nessello, Herzogenvenn) et la réserve forestière du Rurbusch. Viendront prochainement en discussion, le complexe de la fagne Wallonne, ceux des fagnes des Deux-Séries, de la Grande-Fange, ...

Les plans, établis à l'échelle du 10.000^{me}, et les mesures détaillées de gestion seront communiqués pour chaque secteur à l'ingénieur responsable de l'exécution de la gestion. Des indications plus précises pourront ensuite être données sur le terrain par les scientifiques, pour certains problèmes particuliers ou délicats.

La réalisation pratique des mesures de gestion (fauchage, étrépage, brûlis, colmatage de drains ...) pose parfois des problèmes techniques difficiles qui exigent une bonne connaissance du milieu, un coup d'œil et une solide expérience. Par ailleurs, un suivi régulier de l'effet des interventions serait hautement souhaitable. Dans l'idéal, une petite équipe technique permanente de gestion, dirigée par un conservateur motivé, serait souhaitable. Cette équipe qualifiée pourrait, en outre, organiser et superviser le travail des groupes de volontaires, toujours disponibles pour des tâches particulièrement lourdes et ingrates.

Emettons le vœu qu'il en soit prochainement ainsi !

(1) Station scientifique des Hautes Fagnes, Mont Rigi, B - 4898 Waimes.



(Photo J.-M. Groulard).